

Décision n°D_2026_048

RESTAURATION COLLECTIVE

INTERVENTION SUR LE PARC DE SCELLEUSES DE L'UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022 et 15 octobre 2025, autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que l'Unité Centrale de Production de Repas dispose de deux autopack (machines permettant de sceller des films sur les barquettes) et d'une duotrack (scelleuse en ligne automatique),

Considérant la nécessité d'effectuer une remise à niveau du matériel avec la société RESCASET ayant installé les équipements lors de la construction de la cuisine centrale, avant la conclusion prochaine d'un contrat de maintenance préventive pour le contrôle et l'entretien de ces équipements,

DECIDONS :

ARTICLE 1er : de signer avec la société RESCASET, 2521 Route de Tram – 38 690 COLOMBE, le bon de commande faisant référence aux devis n° 6MT004726, 6MT004727 et 6MT004728, ayant pour objet la remise à niveau des matériels susmentionnés, pour un montant total de 7 311,65 € HT.

ARTICLE 2 : les dépenses inhérentes aux montants cités en article 1er seront imputées au budget principal sur la compétence 610.

ARTICLE 3 : la Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la responsable du service de gestion comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,



Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.